

**EXTRAIT DU REGISTRE****Des délibérations du Conseil Municipal****De la Commune de Champeaux**

Séance du 09 AVRIL 2024

**Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

**Date de la convocation**

Le 04 Avril 2024

**Date de l'affichage**

Le 04 Avril 2024

Réf. : 2024-04-09/01

**Date d'affichage****De la délibération**

Le 11 Avril 2024

**Objet de la****délibération****ETAT ANNUEL DES  
INDEMNITES ELUS  
2023**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne pouvoir à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DCM 2024-04-09/01 : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS 2023**

*Vu* le Code Générale des Collectivités Territoriales et son article L.2123-24-1-1,

Madame le Maire expose que l'état annuel des indemnités élus (élément public) année N, est à présenter avant le vote du budget N+1.

Etat annuel des indemnités 2023								
NOM	Mandat municipal				Mandat communautaire			
	Charge	Indemnité brute	Remboursements	Avantages	Charge	Indemnité brute	Remboursement	Avantages
S. JULIEN-FARCIS	Maire	12 410.46	néant	néant	Conseillère déléguée	2 798.46	néant	mise à disposition d'un ordinateur portable
F-J. LEGATHE	1 <sup>er</sup> adjoint	4 818.02	Frais déplacement 126.42	néant				
S. PORTAIS	2 <sup>eme</sup> adjoint	4 818.02	Frais déplacement 82.52	néant				

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de cet état annuel des indemnités des élus pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-01-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

DEPARTEMENT

**Des délibérations du Conseil Municipal**

MANCHE

**De la Commune de Champeaux**

**Séance du 09 AVRIL 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

**Date de la convocation**

Le 04 Avril 2024

**Date de l'affichage**

Le 04 Avril 2024

**Date d'affichage**

**De la délibération**

Le 11 Avril 2024

**Réf. : 2024-04-09/02**

**Objet de la délibération**

**COMPTE DE GESTION  
BUDGET  
ASSAINISSEMENT  
2023**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DCM 2024-04-09/02: COMPTE DE GESTION BUDGET  
ASSAINISSEMENT 2023.**

Madame le Maire présente le dernier compte de gestion M49 du service assainissement de la commune 2023, suite au transfert de ce service vers le SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'agglomération Granvillaise).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion assainissement pour l'exercice 2023, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des délibérations du Conseil Municipal

### De la Commune de Champeaux

Séance du 09 AVRIL 2024

**Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

**Date de la convocation**

Le 04 Avril 2024

**Date de l'affichage**

Le 04 Avril 2024

**Date d'affichage**

**De la délibération**

Le 11 Avril 2024

Réf. : 2024-04-09/03

**Objet de la délibération**

**COMPTE DE GESTION  
BUDGET COMMUNAL  
2023**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DCM 2024-04-09/03 : COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2023.**

Madame le Maire reprend et compare le compte de gestion de la Trésorerie de Granville et le compte administratif 2023 du budget communal. Ils sont en concordance, à savoir :

- **Résultat** cumulé de l'exercice 2023 section fonctionnement : + 491 554.54 €
- **Résultat** cumulé de l'exercice 2023 section investissement : - 13 198.08 €

Pour mémoire, l'exercice 2023 reprend le transfert des résultats de clôture du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion communal pour l'exercice 2023, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-03-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT

**Des délibérations du Conseil Municipal**

MANCHE

**De la Commune de Champeaux****Séance du 09 AVRIL 2024****Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DCM 2024-04-09/04 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2023.**

Madame Le Maire présente le compte administratif, documents sur tables et projetés.

Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion.

**Objet de la délibération**

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
BUDGET COMMUNAL  
2023**

Exercice 2023	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	49 778.92	63 086.99	+ 13 308.07
<b>Fonctionnement</b>	348 771.08	396 071.42	+ 47 300.34

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023 (1068)	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	- 35 764.19		13 308.07	8 858.04	-13 198.08
<b>Fonctionnement</b>	396 619.11	35 364.19	47 300.34	82 999.28	491 554.54
<b>Total</b>	361 254.92	35 364.19	60 608.41	91 857.32	478 356.46

**FONCTIONNEMENT, résultats cumulés :**

Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Fonctionnement 2023 : + 491 554.54 €

**INVESTISSEMENT, résultats cumulés :**

Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Investissement 2023 : - 13 198.08 €

Restes à réaliser de Recettes : 19 740 €

Restes à réaliser de Dépenses : 110 305 €

Solde des restes à réaliser : - 90 565 €

Solde d'exécution corrigé des restes à réaliser 2023 : - 103 763.08 €

Madame le Maire sort.

M. LEGATHE, premier adjoint, prend la présidence du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2023.

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Sophie JULIEN PARCIS



DEPARTEMENT

**Des délibérations du Conseil Municipal**

MANCHE

**De la Commune de Champeaux**

**Séance du 09 AVRIL 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Date de la convocation**

Le 04 Avril 2024

**Date de l'affichage**

Le 04 Avril 2024

**Date d'affichage  
De la délibération**

Le 11 Avril 2024

**Réf. : 2024-04-09/05**

**Objet de la délibération**

**AFFECTATION  
DE RESULTAT  
BUDGET COMMUNAL  
2023**

**DCM 2024-04-09/05 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2023.**

Madame le Maire présente l'affectation de résultat de l'exercice de la commune pour 2023.

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023 (1068)	Résultat de l'exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde Des Restes à Réaliser 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
<b>Investissement</b>	- 35 364.19		13 308.07	D 110 305 R 19 740	- 90 565	8 858.04	-103 763.08
<b>Fonctionnement</b>	396 619.11	35 364.19	47 300.34			82 999.28	491 554.54

-EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT global cumulé

491 554.54 €

-Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement prévu au BP

- 103 763.08 €

Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-05-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

-Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)

387 791.46 €

-Affectation au compte 1068

103 763.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité l'affectation de résultat d'exercice du budget communal 2023.

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Sophie JULIEN-FARCI



Accusé de réception en préfecture 050-215001173-20240409-DCM24-04-09-05-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
---

DEPARTEMENT

**Des délibérations du Conseil Municipal**

MANCHE

**De la Commune de Champeaux**

**Séance du 09 AVRIL 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

**Date de la convocation**

Le 04 Avril 2024

**Date de l'affichage**

Le 04 Avril 2024

**Date d'affichage**

**De la délibération**

Le 11 Avril 2024

**Réf. : 2024-04-09/06**

**Objet de la délibération**

**BUDGET PRIMITIF  
COMMUNAL  
2024**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DCM 2024-04-09/06 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024.**

Madame le Maire présente le budget primitif en détaillant les différentes lignes.

• **Fonctionnement** :

- Recettes : 719 938.46 €
- Dépenses : 719 938.46 €

• **Investissement (restes à réaliser + inscriptions nouvelles)** :

- Recettes : 191 111.08 €
- Dépenses : 191 111.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le budget primitif communal 2024.

8 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des délibérations du Conseil Municipal

### De la Commune de Champeaux

Séance du 09 AVRIL 2024

#### Nombre de membres

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

#### Date de la convocation

Le 04 Avril 2024

#### Date de l'affichage

Le 04 Avril 2024

#### Date d'affichage

#### De la délibération

Le 11 Avril 2024

Réf. : 2024-04-09/07

#### Objet de la délibération

**ADRESSAGE  
MISE À JOUR DE LA  
DÉNOMINATION  
DES VOIES.**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **DCM 2024-04-09/07 : ADRESSAGE : MISE À JOUR DE LA DÉNOMINATION DES VOIES.**

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts revêt un intérêt majeur. Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons et du courrier. Par ailleurs, l'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en facilitant la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et en permettant ainsi un raccordement à la fibre optique pour tous les citoyens. Il est devenu obligatoire cette année pour toutes les communes de mettre à jour la base nationale d'adresses (BAN).

Un travail en amont a été effectué pour proposer au conseil la liste des mises à jour nécessaire en lien avec les exigences de la BAN.

Il est proposé au Conseil de se positionner sur ces propositions.

Accusé de réception en préfecture  
030215001173-20240409-DCM24-04-09-07-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, modifié par la loi 3DS du 21 février 2022,
- Le Décret n°2023-767 du 11 août 2023, relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'autoriser** Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'adopter** et de **valider** les dénominations des voies suivantes telles que présentées dans le tableau des voies de la présente délibération :

<b>Plan d'adressage de CHAMPEAUX</b>		
<i>Nom actuel</i>	<i>Dénomination de voie proposée</i>	<i>Nom du lieu-dit</i>
Rue du Bourg	<b><i>Rue du Bourg</i></b>	
Route de Bonneville	<b><i>Route de Bonneville</i></b>	Bonneville
Rue Es Gosse	<b><i>Rue es Gosse</i></b>	Es Gosse
Chemin du Vercul	<b><i>Impasse du Vercul</i></b>	Es Gosse
Chemin de l'Airette	<b><i>Chemin de l'Airette</i></b>	
Route de l'Ourière	<b><i>Route de l'Ourière</i></b>	L'Ourière
Chemin de la Hoguelle	<b><i>Chemin des Roches</i></b>	La Hoguelle
Route de la Hoguelle	<b><i>Route de la Hoguelle</i></b>	La Hoguelle
Route du Cerisier	<b><i>Route du Cerisier</i></b>	La Hoguelle
Rue du Montier	<b><i>Rue du Montier</i></b>	
Route d'Incoville	<b><i>Route d'Incoville</i></b>	Incoville
Route de la Lande	<b><i>Route de la Lande</i></b>	
Route de la Forge	<b><i>Route de la Forge</i></b>	
Rue Godet	<b><i>Rue Godet</i></b>	
Route de la Parisière	<b><i>Route de la Parisière</i></b>	
Route de la Guilberdière	<b><i>Route de la Guilberdière</i></b>	La Guilberdière
Rue de la Basle	<b><i>Route de la Basle</i></b>	
Rue Saint Blaise	<b><i>Rue de Saint Blaise</i></b>	
Route du Hamel	<b><i>Route du Hamel</i></b>	
Route de la Mazurie	<b><i>Route de la Mazurie</i></b>	Mazurie
Route de la Peronne	<b><i>Route de Péronne</i></b>	Péronne

Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-07-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Route Es Telliers	<b>Route es Telliers</b>	Es Telliers
Route de la Poterie	<b>Route de la Poterie</b>	
Route du Liot	<b>Route du Liot</b>	Le Liot
Route de la Pierre	<b>Route de la Pierre</b>	Bonneville
Chemin Borel	<b>Chemin Borel</b>	Bonneville
Chemin de la Bucaille	<b>Chemin de la Bucaille</b>	Bonneville
Route de l'Épine	<b>Route de l'Épine</b>	
Route des Falaises	<b>Route des Falaises</b>	
Route des Murettes	<b>Route des Murettes</b>	
Chemin de la Cabane Vauban	<b>Chemin de la Cabane Vauban</b>	
Route du Sol Roc	<b>Route du Sol Roc</b>	
Route de la Corniche	<b>Chemin de la Corniche</b>	
Chemin des Piecettes	<b>Chemin des Piécettes</b>	
Chemin du Genesté	<b>Chemin du Genesté</b>	
Chemin du Surmoulin	<b>Chemin du Surmoulin</b>	
Route de la Chèvrerue	<b>Route de la Chèvrerue</b>	
Rue Bédouin	<b>Rue Bédouin</b>	
Chemin de la Gare	<b>Chemin de la Gare</b>	
Route du Fresne	<b>Route du Fresne</b>	
Chemin Coupard	<b>Chemin Coupard</b>	

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le tableau d'adressage présenté.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



Sophie JULIEN-FARGIS

Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-07-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-07-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

DEPARTEMENT

**Des délibérations du Conseil Municipal**

MANCHE

**De la Commune de Champeaux**

**Séance du 09 AVRIL 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quarante-trois minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine (21h20), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Date de la convocation**

Le 04 Avril 2024

**Date de l'affichage**

Le 04 Avril 2024

**Réf. : 2024-04-09/08**

**Date d'affichage**

**De la délibération**

Le 11 Avril 2024

**DCM 2024-04-09/08 : CALE DU SOL ROC**

Madame le Maire rappelle que cette cale du Sol Roc, aménagée à l'époque par la Communauté de Communes de Sartilly (dorénavant dissoute), est aujourd'hui un bien sans maître : plus personne n'est responsable de son entretien ainsi que de sa gestion financière.

**CALE DU SOL ROC**

La convention s'arrêtant en 2025, la Sous-Préfecture demande à ce que la Mairie se positionne sur la reprise éventuelle de la gestion de cette cale, afin d'en assurer sa remise en état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité le refus de la reprise de cette cale par la Commune.

1 POUR (Mme GIARD)  
7 CONTRE  
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture  
050-215001173-20240409-DCM24-04-09-08-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024